

Contrat de LOCATION Saisonnier

Entre : Le Bailleur : Mme Gwénaél CHARPENTIER
2, rue Duguay Trouin - 35530 NOYAL sur VILAINE
06 82 61 96 38

Et Le(s) Locataire(s) : _____
(Nom, Prénom ou raison sociale)

Le Bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés aux locataires aux conditions suivantes :

Locaux et équipements :

- Appartement à usage d'habitation saisonnière
- 47, rue de l'Alhambra – Apt. 1 04 - (1^{er} étage Gauche – porte 04) - ROSES (Espagne)
- Type T1 (Cuisine / Séjour / Salle de bain / Véranda-chambre)
- Avec les équipements référencés sur l'état des lieux

Conditions :

- Pour la période : _____ (Nombre de personnes : _ _)
- Du : _ _ / _ _ / _ _ _ _ _ au : _ _ / _ _ / _ _ _ _ _
- Pour un loyer de : **Quatre Cents** Euros (400 €)
Charges locatives incluses
(40 % à la signature du contrat – 60 % à la remise (ou l'envoi) des clefs)
- Le dépôt de garantie est fixé à **200 €** (chèque non encaissé, retourné au retour des clefs)
- En cas d'annulation sans justificatif, à moins d'un mois du début de location, les sommes versées restent acquises au propriétaire. (merci de prévenir par téléphone et de confirmer par courrier recommandé avec les justificatifs)
- Arrivée possible le samedi à partir de 11H / Départ impératif le samedi avant 11H
En période « non chargée », possibilité d'arrivée précoce (vendredi) ou de départ tardif (dimanche) suivant l'occupation antérieure et postérieure et après accord avec le propriétaire.

Dans l'appartement, vous disposez de serviettes de toilettes, de draps et de housses de couette, que vous pouvez utiliser. Dans ce cas vous voudrez bien les laver et les étendre pour séchage avant de quitter les lieux. Il est donc possible que vous trouviez les lieux, à votre arrivée, avec du linge à sécher. Vous pouvez bien sur apporter votre nécessaire et ne pas utiliser celui disponible.

La propriétaire

le(s) Locataire(s)



LES CHARGES

Les charges sont incluses dans le loyer

DEPOT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie (par chèque non encaissé pendant la location) sera restitué dans un délai maximum de deux semaines à compter de la restitution des clefs par le locataire, déduction faite le cas échéant des sommes restant dues au bailleur.

ETAT des LIEUX

Un état des lieux, annexé au contrat de location, est établi contradictoirement à l'entrée dans les lieux.

OBLIGATIONS du LOCATAIRE

Le locataire est obligé :

- ◆ De payer le loyer et les charges aux termes convenus.
- ◆ D'user paisiblement des locaux comme habitation saisonnière.
- ◆ De répondre des dégradations et pertes dans les locaux dont il a la jouissance exclusive.
- ◆ De prendre en charge l'entretien courant du logement et équipements.

- ◆ De porter à la connaissance du bailleur l'existence d'un occupant supplémentaire par rapport au contrat.
- ◆ De respecter le règlement intérieur de l'immeuble.
- ◆ De ne pas céder le contrat de location, ni de sous-louer.

Le locataire s'engage à :

- ◆ **Ne pas avoir d'animaux** dans l'appartement
- ◆ **Ne pas fumer dans l'appartement**, y compris sur les Balcons. (et faire respecter cet engagement par toutes personnes présentes dans l'appartement)

OBLIGATIONS du PROPRIETAIRE

Le propriétaire est obligé :

- ◆ De délivrer un logement en bon état d'usage
- ◆ D'entretenir les locaux en état de servir à l'usage d'habitation saisonnière
- ◆ De préciser sur le contrat de location son nom et son domicile.

Divers :

ATTENTION de ne jamais sortir sans vos clefs à cause du verrouillage automatique des serrures

Pour ouvrir l'appartement il faut mettre les deux clefs (étoile rouge en haut, étoile bleu en bas), tourner (sens horaire) chaque clef (1 ou 2 tours) pour libérer les verrous, puis actionner simultanément les deux clefs (1/6 de tour sens horaire) pour libérer les deux pènes des serrures, et pousser la porte.

La clef avec une étoile jaune ouvre la porte d'entrée du Bâtiment et du local vélo.

Vos disposez, dans l'appartement, (au dos de la porte d'entrée) d'un deuxième jeu de clefs, que vous pouvez utiliser. Merci de bien le raccrocher au même endroit avant de quitter l'appartement.

Vous disposez aussi de deux jeux de clefs pour les cadenas des vélos (les vélos sont au rez-de-chaussée dans un local commun s'ouvrant avec la clef de la porte d'entrée du bâtiment). Si vous les utilisez, merci de les remettre exactement au même endroit et de poser les clefs des cadenas derrière la porte de l'appartement.